

## COMMUNE DU DEVOLUY

Commune du Dévoluy

Département des Hautes-Alpes

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 AVRIL 2024 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 avril à 15 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 29 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence d'Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 09  
Nombre de suffrages exprimés : 11

**Présents :** Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jacqueline PUGET, Alain MANIVEL, Jean-Marie PRAYER, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS, Frédérique PRAL, Marie-Paule ROGOU ;

**Excusés /Pouvoirs :** Marie-Jo CAYOL (pouvoir à J. PUGET) Jérémy SARRAZIN (pouvoir à F. PRAL).

**Absent :** Cécile LAPEYRE

Mme le Maire procède à l'appel.

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Alain MANIVEL est désigné secrétaire de séance.

#### 2. Approbation du PV du 29/03/2024

Les élus ont pu prendre connaissance du PV en amont de la séance.

Dans la mesure où Marie-Paule ROGOU n'était pas présente lors de la séance du 29/03/2024, elle ne prend pas part au vote.

Le PV du 29/03/2024 est approuvé à l'unanimité des votants.

#### 3. Validation projet territoire

Mme le Maire dit que le Projet de Territoire porté à votre validation, est le fruit d'un travail collectif de l'ensemble du conseil municipal. Le projet a été défini lors de la réunion du 15 mars 2024, où tous les élus ont été invités, et lors de laquelle ont été abordés, également, des questions relatives aux ressources humaines et aux finances, accompagné du conseiller financier de la Commune, M. Anthony ARMAND.

Les membres de la commission finances se sont également réunis le 26 mars pour arrêter les comptes 2023 et préparer le budget primitif 2024.

Elle précise que cette année est particulière en ce qui concerne les budgets car nous avons dû passer à la nomenclature M57. Certains articles ont disparu, et d'autres ont été créés.

Elle remercie les services et les élus en charge des finances, pour leur implication et leur travail jusqu'au dernier moment pour tenir compte des demandes faites par le Trésorier.

Mme le Maire présente ses ambitions dans le cadre du Projet de Territoire du Dévoluy comme étant une transition inscrite dans une continuité. Des visuels sont projetés.

La Commune a lancé au printemps 2023 une démarche visant à définir le projet de développement touristique et économique du territoire, à l'horizon des 20 prochaines années. Cinq thématiques ont été retenues et travaillées par groupe de réflexion pour couvrir un périmètre suffisamment représentatif des enjeux :

- 1. Le Bassin de Vie Valléen ;
- 2. Les Hébergements Touristiques et Saisonniers ;
- 3. Les Activités Connexes et Équipements concourant à l'attractivité du Territoire
- 4. La Commercialisation et la Promotion ;
- 5. L'Aménagement du Domaine Skiable.

Rapidement, la commune a décidé de confronter, par le biais d'un sondage en ligne, les résultats de ces ateliers à l'avis des habitants permanents et secondaires comme des professionnels en activité sur le Dévoluy.

La synthèse présentée à l'automne 2023, sur la base des 700 réponses collectées, a laissé apparaître les grandes attentes des répondants qu'il a ensuite été nécessaire d'apprécier au regard des tendances exprimées dans les plus de 10 000 enquêtes de satisfactions réalisées depuis 4 ans auprès de la clientèle du Dévoluy.

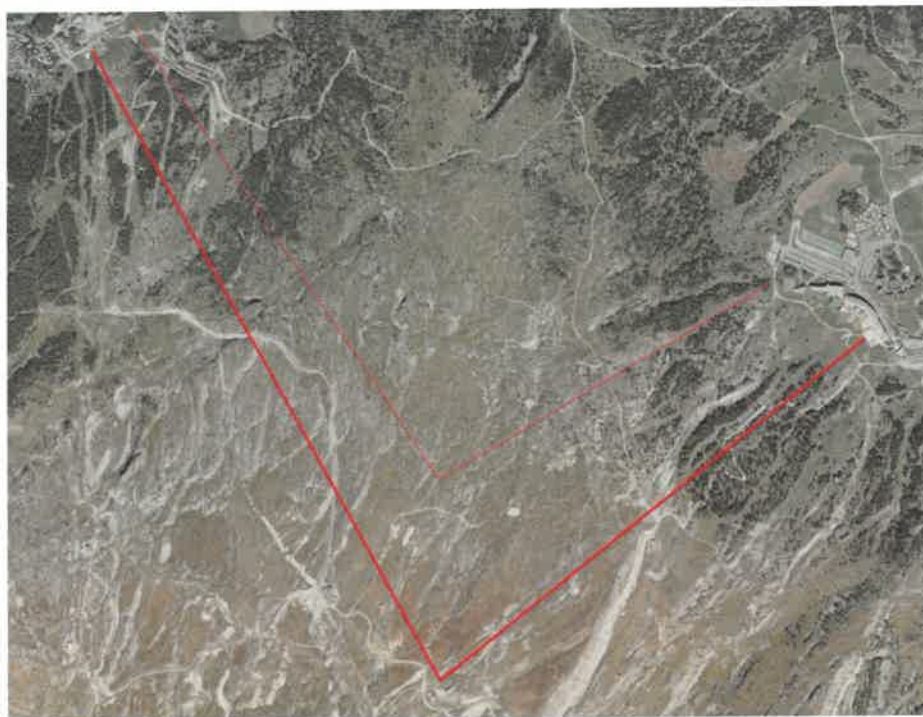
Fort de ces travaux, et 10 Mois après le lancement de cette démarche, les élus ont arrêtés 3 grandes orientations accompagnées d'un plan d'actions pour chacune d'entre elles.

1. Aborder la mutation de l'économie touristique avec lucidité et créativité au regard des évolutions climatiques et des nouvelles exigences des consommateurs. S'il s'agit de maintenir l'activité ski, le positionnement d'une offre Montagne & Nature & Découverte devient déterminante. Le Dévoluy doit favoriser l'émergence de ses multiples facettes.
2. Faire du Dévoluy une destination engagée dans la protection de son environnement et dans la maîtrise de son empreinte carbone. Cette revendication doit être incarnée par des actions concrètes et devenir un vrai critère de choix pour ses visiteurs comme pour ses habitants.
3. Bien vivre dans le Dévoluy : c'est cultiver le sentiment d'appartenance à l'identité d'un territoire où il est possible de se projeter, de se cultiver, d'échanger, de grandir.

Pour servir ces enjeux, plusieurs projets sont désormais plébiscités :

- Le plus emblématique : un télécabine permettant de relier Superdévoluy et la Joue du Loup avec une gare intermédiaire au #Devoluy (sommet du Jas) avec trois objectifs :
  - o Créer de la mobilité entre Superdévoluy et la Joue du Loup tout en proposant aux non-skieurs un accès simplifié à des expériences à vivre en montagne autour d'une infrastructure ludique et récréative.
  - o Sécuriser l'activité ski en réalisant un front de neige d'altitude autour d'un espace d'initiation accessible depuis les deux pôles d'hébergements, tout en déployant vers le haut du domaine le réseau de neige de culture.
  - o Maintenir le même niveau de charge d'exploitation, ne pas solliciter de ressource en eau supplémentaire, diminuer de 15% le linéaire de câble sur le domaine skiable.

L'étude d'impact est en cours de réalisation en vue d'un dépôt du dossier d'instruction à l'automne 2024. La perspective : le premier tronçon consistant à remplacer le Jas serait réalisé été 2025 ou 2026 et le second depuis la Joue du Loup en 2027 ou 2028 avec l'infrastructure au sommet.



#### Illustration d'un projet similaire à Peisey Vallandry :

- Montée par la TC Vallandry donnant accès:
  - À l'espace de ski débutant sécurisé et thématisé
  - À un espace détente hybride avec:
    - Salle hors-sac
    - Distributeur de spécialités régionales
    - Terrasse contemplative
  - Au muséum des animaux de montagne en altitude
  - Accessible aux piétons et aux VTTistes, en hiver comme en été



- Plébisciter les Activités hors ski, valables Hiver et Été, pour qu'elles représentent au moins 20% de l'activité Marchande, qu'elles apportent de la satisfaction à des non-skieurs et un complément d'amusement après 4h de ski :
  - o La Luge sur Rail à Superdévoluy : projet pour hiver 2024/2025 situé à côte du Télési de la Roche.





- o Les cascades de toboggans à la Joue du Loup Projet 2027. Il s'agit de pratiquer de la randonnée descendante ludique et accessible à toute la famille.



Références en Autriche (Maria Alm notamment)

- o Positionnement de l'offre VTT autour de l'enduro et d'itinéraires en balcon en s'affranchissant volontairement de l'exclusivité du VTT de descente. Une étude est en cours pour définir une politique vélo dans le Dévoluy. Nous avons d'ores et déjà définis cinq circuits familles et espaces débutants. Le premier sera inauguré le 25/05/2024.







L'ensemble de ces projets n'est pas exhaustif. Pour autant il convient de nourrir les orientations fixées, réengager une politique d'investissements responsables et soutenir nos activités essentielles. Ce projet de territoire se veut ambitieux mais réalisable sur la base de cette volonté collective qui nous anime.

Concrètement, la proposition du vote du budget primitif 2024 acte ces ambitions. Nous allons proposer un budget qui passe de 11 000 000€ réalisés en 2023 à 21 000 000€ en prévisionnel. Il s'exercera avec une recherche de financement dynamique en utilisant tous les partenaires possibles.

Le DEVOLUY de 2040 se construit à partir d'aujourd'hui.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet de territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec un contre (Marie-Paule ROGOU) :

- APPROUVE le projet de territoire tel que présenté ci-dessus.

#### 4. Vote du budget primitif 2024 – budget principal

Les élus ont pu prendre connaissance des documents budgétaires en amont de la séance.

Jean-Louis SERRES, 3ème adjoint délégué aux finances, prend la parole, et explique à l'assemblée les dépenses puis les recettes.

Il précise en préambule que l'ensemble des budgets ont été validés par Mme COLLIGNON de la Trésorerie.

Mme le Maire informe l'assemblée.

- Section de fonctionnement :

#### Section Fonctionnement :

#### Dépenses

Proposition :  
9 578 116,91 €

#### Recettes

Proposition :  
7 192 702,00€

Résultats antérieurs  
reportés : 2 385 414,91€

**= 9 578 116,91€**

#### Section Fonctionnement : Dépenses

Chapitre - Libelle	Realisé 2023	Proposition 2024
011- charges à caractère général	2 736 654,87€	2 740 359,53€
012 - charges de personnel	2 485 514,89€	2 593 648,00€
014 - atténuation de produits	209 454,00€	207 876,00€
65 - autres charges de gestion courante	828 662,14€	1 421 060,00€
66 - charges financières	226 053,52€	298 000,00€
67 - charges exceptionnelles	17 907,35€	18 000,00€
68 - dotations provisions semi-budgétaire	270 000,00€	171 000,00€
023 - virement à la section d'investissement	3 319 054,17€	2 107 450,38€
042 - opération ordre transfert entre sections	20 723,00€	20 723,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 114 114,95€</b>	<b>9 578 116,91€</b>

Dépenses réelles

Dépenses d'ordre

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 9 578 116,91€**

## Section Fonctionnement : Recettes

Chapitre - Libellé	Réalisé 2023	Proposition 2024
013 - atténuations de charges	95 533,01€	70 000,00 €
70 - produits services	770 517,46€	674 500,00€
73 - impôts et taxes	3 318 347,90€	3 233 000,00€
74 - dotations et participations	2 220 064,49€	2 141 202,00€
75 - autres produits de gestion courante	966 501,44€	1 073 000,00€
77 - produits exceptionnels	1 644,79€	1 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 372 609,09€</b>	<b>7 192 702,00€</b>

Recettes écritures réelles

Recettes écritures d'ordre

R 002 - Résultat reporté + 2 385 414,91€

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 9 578 116,91€**

Jean-Louis SERRES, précise les points clés :

## Section Fonctionnement : points clés

Les postes	Réalisé 2023	Proposition 2024
Électricité	336 071,95€	350 000,00 €
Odycea : perte de la valeur du capital SPL	270 000,00€	0 €
Odycea : remboursement 62872	406 151,00 €	0 €
Recouvrement des créances irrécouvrables	0 €	20 000,00 €
Tour de France / ANEM	0 €	334 000,00€
Impôts directs locaux	1 836 522 ,00 €	1 837 000€

Dépenses

Recettes

Jean-Louis SERRES précise que la somme de 406 000€ est partie du Budget Principal pour alimenter le Budget Annexe O'dycéa Centre de bien-être.

Il alerte également l'assemblée que sur le poste électricité, il est proposé un montant moindre que celui dépensé en 2023, il va donc falloir faire des économies sur ce poste.

Marie-Paule ROGOU souligne que sur ce budget présenté nous ne parvenons pas à tenir les moins 10% demandés par le conseiller financier de la Commune, M. Anthony ARMAND (Analys Finances), lors de la réunion budgétaire du 15 mars 2024.

Jean-Louis SERRES répond que nous avons cette année deux gros évènements exceptionnels : le 40<sup>ème</sup> congrès de l'ANEM, et surtout le Tour de France. Sans ces deux postes nous tenons les moins 10% demandés.

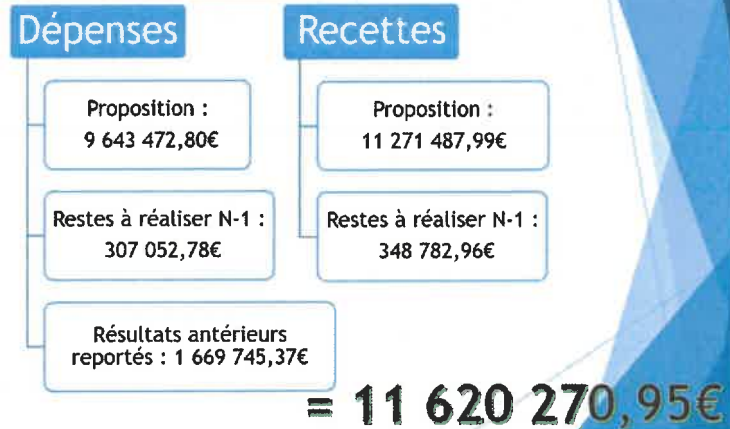
Marie-Paule ROGOU remarque que de ce fait sur l'exercice 2024 nous ne tiendrons pas les moins 10%.

Marie-Paule ROGOU souligne que la dotation globale de fonctionnement n'est pas la même que celle indiquée sur le site internet de l'État. Soit 1 975 561€ sur le site de l'État, et 2 141 202€ sur les documents budgétaires. Jean-Louis SERRES indique que le montant inscrit sur le budget est celui transmis par la Trésorerie. Il ajoute que ce montant englobe deux dotations distinctes.

Marie-Paule ROGOU souligne également que lors de la commission finance, il avait été décidé de mettre 100 000€ sur le chapitre 67 (charges spécifiques), ce qui n'a pas été fait.

- Section d'investissement :

## Section d'investissement :



Jean-Louis SERRES précise que lors du passage à la nomenclature M57 nous nous sommes heurtés à quelques problèmes de transfert.

## Section Investissement : Dépenses

Chapitre - Libellé	Réalisé 2023	Restes à réaliser N-1	Proposition 2024	
20 - immobilisations incorporelles	50 164,00€	78 288,00€	588 000,00€	Dépenses d'équipement
21 - immobilisations corporelles	1 036 958,00€	205 105,78€	8 123 200,00€	
13 - subventions d'investissement		23 659,00€	0€	
16 - emprunts et dettes	986 147,00€		870 000€	Dépenses financières
26 - recapitalisation SPL	99 000,00€			
041- opérations patrimoniales			62 272,80€	
<b>TOTAL</b>	<b>3 568 993,17€</b>	<b>307 052,78€</b>	<b>9 643 472,80€</b>	
D 001 - Solde d'exécution négatif reporté			1 669 745,37€	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>11 620 270,95€</b>	

## Section Investissement : Recettes

Chapitre - Libellé	Réalisé 2023	Restes à réaliser N-1	Proposition 2024	
13- subventions d'investissement	1 083 419,73€	348 782,96€	3 394 500,00€	Recettes d'équipement
16 - emprunts et dettes assimilées	0€	0€	4 028 000,00€	
10222/226 - FCTVA + taxe aménagement	332 416,06€			Recettes financières
1068 - excédents de fonctionnement	1 372 666,44€		1 628 015,19€	
165 - dépôt et cautionnement reçus	4 409,93€			
27 - autres immobilisations financières	0€	0€	30 526,62€	
021 virement de la section de fonctionnement	3 319 054,17€		2 107 450,38€	
040 - opération ordre de transfert entre sections	20 723,00€		20 723,00€	
041 - opérations patrimoniales			62 272,80€	
<b>TOTAL</b>	<b>2 813 635,16€</b>	<b>348 782,96€</b>	<b>11 271 487,99€</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>11 620 270,95€</b>	

Il fait un focus sur quelques points clés :



## Section d'investissements: points clés

Opération budgétaire	Montant de l'opération	Reste à réaliser Dépenses ou Recettes N-1	Résultat de l'opération
20 - acquisition matériel	157 200,00€	D - 12 764,00€	169 964,00€
25 - travaux sur réseaux > horloge éclairage public > extension réseaux divers > bornes électriques	152 000,00€	D - 13 524,00€	165 524,00€
27 - voirie communale	408 000,00€	R - 89 600,00€	318 400,00€
28 - voirie rurale > chemins ruraux	72 000,00 €		72 000,00€
32 - travaux entrée JDL	888 000,00€	R - 51 816,00€	836 184,00€
33 - travaux luge 4 saisons + moloks	4 548 000,00€	D - 53 448,00€	4 601 448,00€

## Section d'investissements: points clés

Opération budgétaire	Montant de l'opération	Reste à réaliser Dépenses ou Recettes N-1	Résultat de l'opération
40 - bâtiments communaux > rénovation logements > étude diagnostic logements > étude maison intergénérationnelle	498 000,00€	R - 9 579,00€	488 421,00€
41 - cabanes pastorales	180 000,00€	D - 24 840,00 €	204 840,00€
43 - églises		D - 178 817,00€ R - 1 212,00€	177 605,00€
45 - centre sportif	258 600,00€	R - 77 700,00 €	180 900,00€

## Section d'investissements: points clés

Opération budgétaire	Montant de l'opération	Reste à réaliser Dépenses ou Recettes N-1	Résultat de l'opération
49 - signalétique	180 000,00 €	R - 60 000,00 €	120 000,00 €
51 - activités pleine nature > escalade > via souterrata	111 600,00€	R - 24 179,00€	87 421,00€
55 - nordique	48 000,00€		48 000,00€
57 - aménagement stations > diverses études BDL > rénovation toilettes JdL > étude voie douce inter-station > Labellisation flocon vert	679 400,00€		679 400,00€
OPNI - étude camping			372 000,00€

Marie-Paule ROGOU remarque que sur la voirie communale les subventions de sont pas inscrites en recettes. Jean-Louis SERRES explique que c'est parce qu'elles ne sont pas encore acquises.

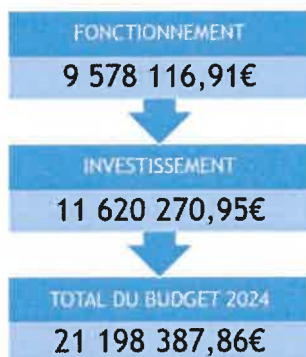
En ce qui concerne les cabanes pastorales, Jean-Louis SERRES indique ce sera un programme pluriannuel. Enfin il ajoute, qu'en plus de l'étude sur le camping, vont être lancées des études sur la mise en place d'une billetterie unique, d'une liaison inter station, d'un terrain pour accueillir des camping-cars...

Un point sur les emprunts est fait.

Marie-Paule ROGOU dit que les remboursements vont être importants dans la mesure où nous sommes déjà en avril et que de ce fait un trimestre est déjà passé.

Jean-Louis SERRRES dit que la commune ne sera pas plus endettée qu'en 2021 et que les annuités seront égales ou inférieures à celles de 2021.

Mme le Maire met le budget primitif du budget principal 2024 au vote.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et avec un contre (Marie-Paule ROGOU) :

- APPROUVE le budget primitif du budget principal 2024 tel que présenté ci-dessus.

#### 5. Vote du budget primitif 2024 – budget annexe Eau Assainissement STEP

Les élus ont pu prendre connaissance des documents budgétaires en amont de la séance.

Mme le Maire informe l'assemblée.

- Section d'exploitation :

#### Section d'Exploitation :

#### Dépenses

Proposition :  
2 049 403,58€

#### Recettes

Proposition :  
1 338 654,32€

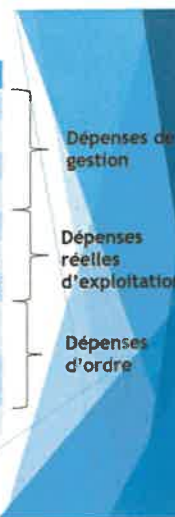
Résultats antérieurs  
reportés : 710 749,26€

**= 2 049 403,58€**

Jean-Louis SERRRES prend la parole, et explique à l'assemblée les dépenses puis les recettes.

## Section d'exploitation : Dépenses

Chapitre - Libellé	Réalisé 2023	Proposition 2024
011 - charges à caractère général	873 174,60€	1 055 631,15€
012 - charges de personnel	0€	94 000,00 €
014 - atténuation de produits	102 203,00€	122 000,00€
65 - autres charges de gestion courante	0€	160 000,00€
66 - charges financières	72 351,46€	97 000,00€
67 - charges exceptionnelles	5 664,11€	10 000,00 €
022 - dépenses imprévues	0€	0€
023 - virement à la section d'investissement	0€	265 359,00€
042 - opération ordre transfert entre sections	227 609,34 €	245 413,43€
<b>TOTAL</b>	<b>1 281 002,51€</b>	<b>2 049 403,58€</b>



**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 2 049 403,58€**

## Section d'Exploitation : Recettes

Chapitre - Libellé	Réalisé 2023	Proposition 2024
013 - atténuations de charges		
70 - produits services	1 140 591,28€	1 139 500,00€
75 - autres produits de gestion courante	22 033,93€	20 000,00 €
042 - opération ordre transfert entre sections	170 604,32 €	176 154,32€
<b>TOTAL</b>	<b>1 333 229,33 €</b>	<b>1 338 654,32€</b>



R 002 - Résultat reporté + 710 749,26€

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 2 049 403,58€**

Marie-Paule ROGOU signale que la commune devrait avoir un provisionnel de 50 000€ de recettes grâce à l'augmentation des tarifs l'année passée.

Jean-Louis SERRES dit que le budget s'équilibrerait sans cela et que, de ce fait, nous ne les avons pas inscrites. Il note, par ailleurs, qu'il faudra faire un travail sur les créances irrécouvrables.

## Section d'Exploitation : points clés

Les postes	Réalisé 2023	Proposition 2024
Électricité	182 389,00€	185 000,00€
Recouvrement des créances irrécouvrables	0 €	160 000,00 €



- Section d'investissement :

### Section d'investissement :

#### Dépenses

Proposition :  
898 101,07€

Restes à réaliser N-1 :  
73 715,91€

Résultats antérieurs reportés : 192 361,70€

#### Recettes

Proposition :  
848 448,68€

Restes à réaliser N-1 :  
315 730,00€

**= 1 164 178,68€**





## Section Investissement : Dépenses

Chapitre - Libellé	Réalisé 2023	Restes à réaliser N-1	Proposition 2024	
20 - immobilisations incorporelles	6 432,00€	15 787,00 €	100 000,00€	Dépenses d'équipement
21 - immobilisations corporelles	657 294,81€	57 928,91€	70 270,50€	
16 - emprunts et dettes	194 873,56€		511 000,00€	Dépenses financières
040 - opération ordre transfert entre section	170 604,32 €		179 154,32€	Dépenses d'ordre
041 - opérations patrimoniales	0€		37 676,25€	
<b>TOTAL</b>	<b>1 029 204,69€</b>	<b>73 715,91 €</b>	<b>898 101,07€</b>	

D 001 - Solde d'exécution négatif reporté 192 361,70€

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 164 178,68€**

## Section Investissement : Recettes

Chapitre - Libellé	Réalisé 2023	Restes à réaliser N-1	Proposition 2024	
13- subventions d'investissement	363 147,85€	315 730,00€	0€	Recettes d'équipement
106 - Réserves	0€	0€	300 000,00€	
16 - Emprunt	600 000,00€			Recettes financières
021 virement de la section de fonctionnement	0€		265 359,00€	
040 - opération ordre de transfert entre sections	227 609,34€		245 413,43€	
041 - opérations patrimoniales	0€		37 676,25€	
<b>TOTAL</b>	<b>1 190 757,19€</b>	<b>315 730,00€</b>	<b>848 448,68€</b>	

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 164 178,68€**

Mme le Maire met le budget primitif du budget annexe Eau Assainissement STEP 2024 au vote.



Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe Eau Assainissement STEP 2024 tel que présenté ci-dessus.

## **6. Vote du budget primitif 2024 – budget annexe O'dycéa Centre de bien être**

Mme le Maire laisse la parole à Jean-Louis SERRES qui explique :

Le budget de cette année a été élaboré suivant le conseil du comptable public, le budget étant toujours à l'étude au sein de la Préfecture qui doit statuer sur sa nécessité.

L'emprunt de ne sera constaté ni en section d'exploitation, ni d'investissement. En effet, le transfert de l'actif au passif du budget de la commune au budget annexe n'a toujours pas été effectué. Le dossier relatif à ce budget est toujours à l'étude au sein de la DGFIP.

Mme le Maire met le budget primitif du budget annexe Centre de bien-être O'dycéa 2024 au vote.

- Section d'exploitation en équilibre à 0€.
- Section d'investissement en équilibre à 249 827€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe Centre de bien-être O'dycéa 2024 tel que présenté ci-dessus.

## **7. Vote du budget primitif 2024 – budget annexe lotissement Les Lapiaz**

Mme le Maire explique :

- Section d'investissement : 106 843.17€
- Section de fonctionnement : 719 960.09€

Pour un budget total de : 826 803.26€.

Il n'y a pas de remarque.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif du budget annexe Lotissement Les Lapiaz 2024 tel que présenté ci-dessus.

## **8. Vote des taux de taxes directes locales 2024**

Pour rappel, les taux des taxes locales ont été augmentés de 5% en 2023.

Taux 2023 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 45.12 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 85,59 %
- Taxe d'habitation : 13.80 %

Pour l'année 2024, il est proposé de ne pas les augmenter.

Jean-Louis SERRES précise que les bases gouvernementales ont, quant à elles, augmentées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et avec une abstention (Marie-Paule ROGOU) :

- DIT que les taux des taxes directes locales restent les mêmes qu'en 2023 :
  - Taxe sur le Foncier Bâti : 45.12 %
  - Taxe sur le Foncier Non Bâti : 85.59 %
  - Taxe d'habitation : 13.80 %

## **9. Fongibilité des crédits (M57) – budget principal et budget Lotissement Les Lapiaz**

Mme le Maire explique :

Le vote par nature et chapitre globalisé est conservé.

Cependant, le référentiel M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée (fonctionnement ou investissement).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

En cours d'année, cette faculté peut permettre de faire face à une dépense urgente dans un chapitre que ne dispose pas d'un crédit disponible suffisant.

Cette délibération est à prendre chaque année lors du vote budgétaire, même si le taux de fongibilité reste inchangé.

#### Budget principal :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et dont les plafonds sont précisés précédemment ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### Budget annexe Lotissement Les Lapiaz :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et dont les plafonds sont précisés précédemment ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **10. Subventions 2024 aux associations**

Mme le MAIRE laisse la parole à Jacqueline PUGET, 1<sup>ère</sup> adjointe.

Elle explique avoir travaillé avec Frédérique PRAL afin d'étudier toutes les demandes de subventions reçues. Frédérique PRAL a pris contact avec les associations afin d'aider, celles en ayant besoin, à monter leur dossier. Jacqueline PUGET précise que cette année, il a été tenu compte des soldes des comptes en banque des associations.

Il est précisé que, cette année, il a été décidé de ne pas donner de subvention à l'Amical Autour des enfants. Cependant en cas de besoin la Commune pourra aviser.

Marie-Paule ROGOU dit que c'est dommage de ne rien leur donner. Ils font beaucoup de buvettes et sont actifs, leur attribuer une subvention montrera le soutien de la commune à leur association et à ses membres.

Jacqueline PUGET dit qu'elle comprend ce point de vue, mais rappelle que la commune apporte une aide financière déjà à l'école directement sur chacun de leur projet.

Jacqueline PUGET explique que les Acteurs économiques de la Joue du Loup n'ont pas souhaité faire de demande de subvention, l'association étant peu active.

La société de chasse a déposé un dossier de demande de subvention. Cependant aucune subvention ne lui a été accordée.



En ce qui concerne l'association du Judo club du Dévoluy, Marie-Paule ROGOU rappelle qu'habituellement le montant demandé correspond au salaire du professeur de judo.

Frédérique PRAL insiste sur le fait qu'il y a eu des échanges téléphoniques avec chaque association afin de faire un point sur leur dossier et leur demande.

Les sommes demandées sont identiques à celles de l'année passée.

Marie-Paule ROGOU dit que l'année passée nous avons baissés les subventions accordées aux associations.

Jacqueline PUGET rappelle également que les associations ont déposées des dossiers de demande de subventions auprès de la Communauté de communes, du Département et de la Région, la commune n'est donc pas la seule donatrice.

Lors de la commission du 19/03/2024, a été décidé le détail des montants des subventions alloués aux associations pour l'année 2024.

Il est à noter que les élus faisant partie d'un bureau d'une association ne pourront pas prendre au vote relatif à l'attribution de l'association dont il est membre.

**De ce fait les votes seront faits association par association.**

Nom de l'association	Montant demandé	Montant attribué	Ne prennent pas part au vote	Vote
Amis de Mère Église	4 000€	3 000€	MPR, JMP	Unanimité
Génération Mouvement	6 000€	4 000€	AL, AM	Unanimité
L'Amicale autour des enfants	1 000€	0€		Unanimité
Dévoluy Pétanque	4 000€	2 000€		Unanimité
Comité des fêtes	20 000€	10 000€		Unanimité
Ski Club Dévoluy	13 200€	13 200€	ABB, JMP, SP	Unanimité
Couleurs Dévoluy	3 600€	3 000€		Unanimité
Les Davalaires	8 000€	6 000€	JS	Unanimité
Dévoluy Rallye Team	14 000€	11 200€	JMP	Unanimité
Club Alpin Français	600€	600€		Unanimité
La Croisée des Drailles	1 300€	1 500€	MPR, AM	Unanimité
D-jantés	4 000€	2 000€		Unanimité
Association des commerçants de Superdévoluy	3 000€	2 500€		Unanimité
Les jeunes agriculteurs	6 500€	4 000€		Unanimité
Amicale des sapeurs Pompiers du Dévoluy	2 500€	2 000€		Unanimité
Judo Club Dévoluy	6 500€	5 200€		Unanimité
Société de chasse La Diane	4 000€	0€		Unanimité
<b>TOTAL</b>		<b>70 500€</b>		

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024, comme susmentionné.

## II. Urbanisme – Déclarations d'intention d'aliéner

Mme le Maire explique que la commission urbanisme s'étant tenu le 11 avril dernier n'a pas souhaité que la commune use de son droit de préemption pour les parcelles en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE la décision de la commission urbanisme ;
- DÉCIDE de ne pas user de son droit de préemption.

Marie-Paule ROGOU dit qu'elle trouve le montant de vente de deux parkings à la Joue du Loup élevé. Mme le Maire lui répond que c'est le prix pratiqué actuellement pour ce type de produit.

## 12. Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT)

Les élus ont pu prendre connaissance d'un tableau récapitulatif en amont de la séance.

### - Devis :

Marie-Paule ROGOU demande combien rapporte la vente de t-shirt au Centre sportif ?

Christelle BOYER (Directrice générale des services), précise que l'achat concerne, ici, des t-shirts pour les agents du Centre sportif.

Marie-Paule ROGOU dit que l'on vend quand même des t-shirts au Centre sportif.

Christelle BOYER explique qu'effectivement nous en vendons et qu'actuellement nous finissons les stocks.

Marie-Paule ROGOU demande à quoi correspond l'expertise judiciaire et l'élagage et l'abattage d'arbres à la Joue du Loup ?

Alain LAURENS explique que cette expertise a été lancée à la demande d'un médiateur sur un litige avec un propriétaire de La Joue du Loup. Certains arbres étant trop proches de la limite de propriété doivent être élagués ou abattus pour certains.

Stéphane PATRAS demande si les arbres en question nous appartiennent ?

Alain LAURENS répond par l'affirmative. Les propriétaires ont saisi leur assurance, d'où l'expertise.

Marie-Paule ROGOU souhaite avoir davantage d'explication sur l'achat du rideau métallique pour la fermeture du box de TBA au Centre sportif.

Mme le Maire explique que ce rideau va permettre de cloisonner un box dans lequel TBA stocke du matériel.

### - Arrêtés du Maire :

Pas de remarque.

### - Décision :

Rien à signaler.

## 13. Informations du Maire

## 14. Questions diverses

Marie-Paule ROGOU souhaite avoir un bilan sur la saison relatif à la borne de téléconsultation.

Frédérique PRAL fait un bref retour :

Elle précise que suite à certains problèmes de livraison, la borne a été disponible avec un mois de retard.

- Nombre de consultations : 131 consultations. Plus d'exams le matin que l'après-midi. 72% durant les vacances d'hiver.
- Patientèle : 86% de touristes.
- Retrait des médicaments : 92% des patients se sont dirigés vers la pharmacie de la Joue du Loup. Beaucoup ont apprécié le « click & collect ». La livraison des médicaments directement à Superdévoluy, grâce à un commerçant, a été très appréciée, notamment par les saisonniers et les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Certains patients, nécessitant un examen en présentiel, ont été redirigés vers le pôle médical de la Joue du Loup.

Jacqueline PUGET conclue en disant que c'est un service très appréciable que nous avons pu rendre à la population.

Alain LAURENS fait un point sur la réunion avec l'ONF qui s'est déroulée le 10 avril dernier.

- L'ONF souhaite que soit organisée une réunion publique le 24 avril 2024 à 17h00 en Mairie, afin d'aborder la gestion des chemins forestiers. Lors de cette réunion sera expliqué le travail qui y est fait, et les cartes seront présentées.

Marie-Paule ROGOU demande si cela conduira à une enquête publique ?

Alain LAURENS répond par la négative dans la mesure où il ne s'agit pas de classer ces chemins. Sur les cartes de l'ONF est stipulé ce qui appartient au privé ou au public. Il s'agit de savoir ce que nous souhaitons autoriser sur tel ou tel chemin. Les laisser accessibles aux véhicules, ou les autoriser uniquement aux piétons... Bien entendu les chemins seront toujours accessibles aux ayants-droits. Cette réunion sera l'occasion de savoir ce que tout le monde pense de ces chemins.

Marie-Paule ROGOU dit qu'il faut limiter les dégradations sur les chemins et pour cela les protéger.

Alain LAURENS remarque que les pluies de l'automne ont déjà bien dégradé les chemins.

- L'ONF souhaite également inviter les différents groupements pastoraux le 24 avril à 9h00 en Mairie afin d'évoquer les conventions de pâturage.

Stéphane PATRAS demande s'il s'agit de celles sur les parties boisées ?

Alain LAURENS répond par l'affirmative. Il s'agit de celles en lien avec l'ONF et dont certaines sont trop vieilles.

Alain LAURENS fait un retour sur les Assises de l'eau du 05 avril dernier.

Cinq thèmes ont été abordés (résultats d'une année de travail) :

- Activités touristiques et usages de l'eau : soutenir le tourisme estival, eau vive et sports d'hiver dans une contexte de rareté et de préservation de la ressource en eau.
- Eau et hydraulique agricole : gérer la ressource et réfléchir sur l'évolution des pratiques agricoles et des assolements.
- Eau et production d'énergie : concilier production d'énergie et protection des milieux dans une logique gagnant-gagnant. Sur le Département des Hautes-Alpes nous avons beaucoup de lieux de production hydraulique.
- Eau potable et sécurisation de la ressource : assurer qualité et quantité - gouvernance de l'eau.
- GEMAPI : agir pour mieux accompagner les impacts du changement climatique dans les rivières.

La réunion du 5 avril dernier, a permis de restituer le travail fait durant une année et d'en débattre.

Désormais il faut mettre en œuvre un plan d'actions de manière coordonnées entre les divers porteurs d'actions, sous le pilotage conjoint de l'État et du Département.

Il est urgent d'agir.

Jean-Michel ARNAUD, sénateur des Hautes-Alpes présent lors de cette réunion, est un défenseur du projet. Il demande au gouvernement de travailler sur ces sujets. Il a fait savoir qu'il y a actuellement des discussions, mais si nous souhaitons que cela bouge plus vite il faut que nous apportions des éléments de négociation. Les communes de montagnes doivent se défendre et faire valoir leurs spécificités. C'est un enjeu important pour les communes. La question de la pertinence d'être dirigé par le gouvernement se pose. Des alternatives peuvent être étudiées, comme la création d'un syndicat, ou la mise en place de notre SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Il est rappelé que la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement doit passer aux Communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il faudrait que cette compétence puisse être déléguée, par la communauté de communes, aux communes souhaitant la conserver ou à un syndicat.

M. Le Préfet, Dominique DUFOUR, a tenu à peu près le même discours que celui du sénateur.



Il a été rappelé que M. Le Président de la République, Emmanuel MACRON, avait, lors de sa visite dans le département en 2023, dit que les communes pourraient conserver la compétence relative à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

Marie-Paule ROGOU dit que ce n'est pas un parlementaire.

Alain LAURENS dit que malheureusement il n'y avait pas beaucoup de parlementaires présents lors de cette réunion. Jean-Michel ARNAUD est favorable à ce transfert de compétence qui permettrait, aux communes le souhaitant, de conserver cette gestion. Cependant, il n'y a pas beaucoup de parlementaires qui soutiennent les zones de montagnes et leurs particularités.

Jacqueline PUGET demande si les conditions d'une délégation de compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement, de la communauté de commune vers les communes souhaitant la récupérer, ont été décrites ? Alain LAURENS répond par la négative. Les détails n'ont pas été abordés.

Marie-Paule ROGOU dit que c'est une porte de sortie qui pourrait nous permettre de garder la gestion.

Alain MANIVEL demande si la CCBD serait d'accord avec cela ?

Marie-Paule ROGOU dit qu'il a été demandé à la CCBD de réaliser une enquête afin de connaître les communes souhaitant garder cette compétence.

Alain LAURENS dit que la CCBD serait bien contente que certaines communes souhaitent garder la compétence. Stéphane PATRAS nuance les propos en disant que la CCBD pourra également décider de confier la gestion de cette compétence à une entreprise privée. Dans ce cas nous ne pourrions pas garder la compétence.

Jean-Louis SERRES dit que 2026, c'est très proche.

Jacqueline PUGET et Alain MANIVEL s'accordent sur le fait qu'il va être compliqué pour la CCBD d'accepter que certaines communes souhaitent garder la compétence.

Alain LAURENS dit qu'il faudra aborder ce sujet lors du congrès de l'ANEM dans le Dévoluy en octobre prochain.

Frédérique PRAL dit qu'il est important d'essayer de conserver cette compétence.

Alain LAURENS précise que les réseaux français ont été créés pour la plupart dans les années 1950 et 1960. Ils sont donc vieux. Il va falloir prévoir de gros travaux.

En ce qui concerne la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la préservation des inondations).

Alain LAURENS rappelle que la CCBD a transféré cette compétence à la CLEDA.

La surveillance en crue du système d'endiguement d'Agnières et la prévention contre les inondations sont déléguées à la commune du Dévoluy (conventions au prochain conseil municipal). En effet la CCBD transfère aux communes la surveillance des digues et des cours d'eaux de son territoire.

Nous sommes nombreux à penser qu'il va être difficile pour les communes de payer les factures en cas de travaux suite à d'importantes dégradations au niveau des ruisseaux, digues, rivières... Les communes ne peuvent pas faire face à de telles dépenses.

Il faudra trouver des financements.

Alain LAURENS dit que la taxe GEMAPI est injuste car elle est prélevée sur les propriétaires foncier. Cependant il est à noter qu'elle ne va pas augmenter en 2024.

Le Département se bat également, car les factures vont être impossibles à honorer.

Séance levée à 16H30

Le Maire,

Alexandra BUTEL



Le Secrétaire de séance

Alain MANIVEL

Affiché et publié le : 07.05.2024